



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC
TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du canton de Saint-Camille :

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a adopté les projets de règlements ci-dessous lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 :

- Projet de Règlement 2025-11 - Plan d'urbanisme et de développement durable
- Projet de Règlement 2025-12 - Zonage et lotissement
- Projet de Règlement 2025-13 - Construction
- Projet de Règlement 2025-14 - Permis et certificats et conditions d'émission de permis de construction
- Projet de Règlement 2025-15 - Plan d'implantation et d'intégration architecturale
- Projet de Règlement 2025-16 - Plan d'aménagement d'ensemble

QU'une assemblée publique de consultation à l'égard de ces projets de règlement aura lieu **le jeudi 15 janvier 2026, à 19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à Saint-Camille.

Lors de cette assemblée publique, ces projets de règlement seront soumis à la consultation. Le Conseil de la Municipalité expliquera les projets et conséquences de leur entrée en vigueur et les personnes et organismes qui désirent d'exprimer sur le sujet seront entendus.

RÉSUMÉ DU PLAN D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-11

Le plan d'urbanisme est le document de planification de l'aménagement du territoire de la municipalité du canton de Saint-Camille. Il a été élaboré conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et le présent document est un résumé de ce plan.

Le plan d'urbanisme présente le portrait de la municipalité, la vision de développement ainsi que les enjeux et orientations. Les objectifs et moyens de mise en œuvre permettent de guider les actions à prendre pour donner effet au plan d'urbanisme.

Les grandes affectations du territoire, au nombre de huit (8), permettent d'établir les fonctions dominantes et complémentaires du territoire selon un découpage du territoire qui tient compte du schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources et des vocations souhaitées des différents secteurs de la municipalité.

Le plan comprend aussi le tracé des principales voies de circulation et l'organisation des déplacements.

Un plan d'action accompagne le plan d'urbanisme afin de guider les différentes interventions.

L'ÉNONCÉ DE VISION

« En 2030, Saint-Camille est caractérisée par son avant-gardisme et sa prospérité. Elle est reconnue régionalement et nationalement pour son caractère agriculturel fort. Elle est composée d'un écosystème local d'organisations et d'entreprises solides et complémentaires, qui contribuent à répondre aux besoins actuels et futurs de la communauté. La population est grandissante et se diversifie. La capacité de mobilisation est ainsi renouvelée. Le patrimoine local est reconnu et préservé. Les individus et la communauté continuent à faire face aux défis et enjeux d'aujourd'hui et de demain avec lucidité et créativité.

Ils reconnaissent l'importance de l'ouverture, du débat et de l'engagement. Ils prennent en charge leur développement de façon autonome, solidaire et authentique. Les principes du développement durable guident les prises de décisions et les projets mis en place collectivement se réalisent avec une vision à long terme, incluant la sécurité alimentaire et la gestion des ressources du territoire. Pour les citoyens et les citoyennes, Saint-Camille est un lieu où l'on peut transformer sa vie et celle de sa communauté. Se faisant, ils et elles contribuent à transformer le monde. »

LES ENJEUX ET ORIENTATIONS

THÈME 1 - URBANISATION / NOYAU VILLAGEOIS

Orientation : Prévoir un village densifié sans le dénaturer permettant l'arrivée de nouveaux citoyens, offrant des services de proximités et une vie culturelle enrichissante.

Sept (7) objectifs incluant les moyens de mise en œuvre et actions découlent de cette orientation.

THÈME 2 - MILIEUX HABITÉS / FONCTION RÉSIDENTIELLE

Orientation : Favoriser la consolidation des milieux habités existants afin d'indiquer la volonté de la municipalité de limiter l'étalement urbain et sans être en contradiction, offrir, par une réglementation discrétionnaire, de nouveaux secteurs propices aux développements novateurs permettant de pallier aux restrictions imposées en matière d'ouverture de nouvelles rues. L'objectif étant de créer un équilibre entre le développement du village vs le milieu rural.

Six (6) objectifs incluant les moyens de mise en œuvre et actions découlent de cette orientation.

THÈME 3 - MILIEU RURAL / AGRICOLE / FORESTIER

Orientation : Favoriser le développement d'entreprises agricoles locales de différentes tailles et optimiser le développement des espaces disponibles permettant un sentiment d'appartenance à l'identité culturelle de la municipalité.

Six (6) objectifs incluant les moyens de mise en œuvre et actions découlent de cette orientation.

THÈME 4 - ENVIRONNEMENT / CHANGEMENTS CLIMATIQUES / MILIEUX NATURELS

Orientation : Intégrer la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques dans le processus décisionnel. Identifier et protéger les milieux naturels et augmenter l'autonomie énergétique.

Cinq (5) objectifs incluant les moyens de mise en œuvre et actions découlent de cette orientation.

THÈME 5 - TRANSPORT / DÉPLACEMENTS

Orientation : Consciente de sa localisation (route 216/ 255) et de ses attraits, la municipalité souhaite améliorer les infrastructures routières et favoriser la mobilité active.

Quatre (4) objectifs incluant les moyens de mise en œuvre et actions découlent de cette orientation.

THÈME 6 - FONCTION CULTURELLE / COMMUNAUTAIRE

Orientation : Consciente des impacts des projets mobilisateurs qui ont été instaurés par la population, la municipalité souhaite maintenant maintenir cet esprit en favorisant une réglementation large en termes d'usages permis, axée sur l'intégration des nouveaux projets.

Trois (3) objectifs incluant les moyens de mise en œuvre et actions découlent de cette orientation.

LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

Au nombre de huit (8), les grandes affectations du territoire sont les suivantes :



Les fonctions dominantes et complémentaires, de même que les activités prohibées sont identifiées pour chaque grande affectation. Les densités projetées sont aussi indiquées pour chaque grande affectation.

LE TRACÉ DES PRINCIPALES VOIES DE CIRCULATION

Le Plan du réseau routier et des déplacements indique le tracé des voies de circulations existantes et projetées. Aucune voie de circulation automobile n'est projetée dans le milieu rural. Au village, le prolongement du réseau se fera en fonction de l'expansion du village.

Ce prolongement sera en lien direct avec l'identification du pôle d'offre et d'expansion résidentielle. Nous souhaitons l'augmentation des déplacements actifs au village et dans certains secteurs du milieu rural.

LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action projeté permettra d'atteindre les objectifs souhaités en matière de développement du territoire. Il doit être complémentaire aux autres démarches entreprises. Notre plan d'action nous semble réaliste en fonction de nos ressources humaines et financières.

Il comprend les éléments suivants qui sont détaillés au plan d'urbanisme :

- Poursuivre les démarches de faisabilité pour le réseau d'égout;
- Mise en place du PDCN;
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de développement démographique;
- Répondre aux besoins de services de garde;
- Mise en valeur des paysages;
- Préserver l'identité agriculturel.

Une copie de ces projets de règlements ainsi qu'une carte illustrant la localisation des zones peuvent être consultés au bureau de la Municipalité durant les heures régulières d'ouverture ou sur le site internet au www.saint-camille.ca.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 19^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025.

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière